

**Association d'Économie Financière**  
**Rapport Moral sur l'argent dans le monde en 2008**  
**La crise de la finance**

(AEF, 2008, 440 p., 30 €)

Ce rapport, publié annuellement, depuis 1994, sous l'égide de l'Association d'Économie Financière, créée à l'initiative de la Caisse de Dépôts et placée sous le patronage du ministère de l'Économie et des Finances, mobilise une quarantaine de contributeurs : chercheurs, universitaires, décideurs publics, professionnels de la finance

Leurs contributions dans ce rapport sont articulées autour de 3 axes.

D'abord, la crise de la finance, à travers l'examen des mécanismes de titrisation qui ont été considérablement développés dans les dernières décennies, mais aussi des dispositifs pourtant déjà très sophistiqués de régulation. On lira une critique des agences de notation, dont l'indépendance est sérieusement questionnée alors qu'elles sont en situation de conflit d'intérêt avec les entreprises qui sollicitent leur notation et qui les rémunèrent.

Les propositions pour assainir le système demeurent dans la gamme de l'accroissement de la surveillance étatique renforcée et de l'auto contrôle mais ignorent le besoin de leur dépassement et les exigences d'un véritable contrôle public et citoyen, de cri-

tères en rapport avec les objectifs attendus.

Ensuite, la seconde partie examine l'accès des particuliers au système bancaire, ses évolutions, mais aussi les contestations entre les banques et leurs clients.

Enfin, la dernière partie s'intéresse à trois questions : la responsabilité sociale des entreprises du secteur, la participation et l'actionnariat salarié, la lutte contre la corruption. C'est occasion de plaidoyers en faveur de l'association capital travail, cette invention du XIX<sup>e</sup> siècle dans laquelle un des auteurs veut cependant encore voir un modèle de management pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les textes consacrés à la corruption rappellent notamment, d'une part, que le Parlement a refusé aux Associations le droit de se porter partie civile devant les tribunaux au nom des victimes de la corruption et, d'autre part, que la France se situe au 19<sup>e</sup> rang dans l'indice composite de perception de la corruption, établi par Transparency International qui classe les pays en fonction du degré de corruption dans les administrations publiques et la classe politique.

**JEAN MAGNIADAS**